

Bureau du 23 juin 2003

Décision n° B-2003-1420

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Pentes de la Croix-Rousse - Place Croix-Paquet - Plan de développement économique - Acquisition du local des impôts de la cour des Moirages - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Pentes Croix-Rousse

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 juin 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le développement économique des pentes de la Croix-Rousse est l'une des actions prioritaires de la Communauté urbaine. Ce plan de développement économique constitue l'un des axes du programme global de requalification de ce secteur inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements de la Communauté urbaine, au titre de l'urbanisme et des espaces publics. Il comporte un volet acquisition, en vue de favoriser le développement d'activités diurnes et rétablir un équilibre plus harmonieux entre les activités économiques.

Il est proposé, aujourd'hui, dans le cadre de ce plan de développement économique, de procéder, d'une part, à l'acquisition du local des impôts de la cour des Moirages, situé au 5, place Croix-Paquet et d'une superficie de 425 mètres carrés, pour un montant de 300 K€ estimés par les domaines, d'autre part, de réaliser des travaux de remise aux normes des locaux pour un montant de 120 K€.

Cette acquisition vise à remettre ce local sur le marché en direction d'activités ciblées qui se sont montrées intéressées. Ces entreprises œuvrent dans le domaine de la mode, de la communication et de prestations techniques et intellectuelles.

Cette action pragmatique ne vise à pas engager durablement la Communauté urbaine, mais a pour objet d'assurer une fluidité du marché et de revendre le local à prix coûtant (portage inclus) à des activités ciblées, dans de brefs délais, dès que l'objectif sera atteint. Toujours dans un souci de pragmatisme, cette acquisition avec remise aux normes n'exclut pas une location temporaire des lieux. Ce coût de location pourrait être compris dans la fourchette pratiquée de 54 à 68 € HT le mètre carré annuel, soit un coût de location annuel de 22 950 € à 28 900 €.

Les propositions des acheteurs et des preneurs seront soumis au Comité d'examen des dossiers d'implantation (Cedi) ;

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle développement économique le 19 mai 2003 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition du local des impôts de la cour des Moirages situé au 5, place Croix-Paquet, pour un montant de 300 K€ TTC,

b) - la réalisation des travaux de remise aux normes pour un montant de 120 K€ TTC.

2° - L'opération Lyon 1er : plan de développement économique, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale urbanisme et espaces publics, ouverte au budget principal, pour un montant total de 420 K€, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 300 K€, pour l'acquisition du local, à mobiliser sur l'exercice 2003,

- 120 K€, pour les travaux, à mobiliser sur l'exercice 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,